

LE SECTEUR DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE ET SA RIPOSTE FACE AU COVID-19: INITIATIVES PRISES EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX CARAÏBES

Version mise à jour au 15 avril 2020

Virginia Mariezcurrena¹

Isabel Álvarez, Pilar Avello et Ricard Giné²

Alejandro Jiménez³



© UNICEF/JUN0324434/Fernandez

1 Responsable du programme régional « Renforcement des systèmes pour la fourniture de services EAH durables dans la région Amérique latine et Caraïbes ».

2 Spécialistes de l'eau et de l'assainissement, Institut International de l'eau de Stockholm (SIWI)

3 Directeur, Service de l'eau et de l'assainissement, Institut international de l'eau de Stockholm (SIWI)

Les auteurs font partie de l'équipe consacrée à l'eau et l'assainissement au sein de l'Institut international de l'eau de Stockholm. La présente note est une initiative de UNICEF Amérique Latine et Caraïbes et a été rédigée dans le cadre du Programme de collaboration « Rendre des comptes pour la durabilité ». Ce programme est le fruit d'une alliance entre SIWI, le PNUD et l'UNICEF. Son objectif est d'augmenter la durabilité des interventions EAH grâce à l'amélioration de la redevabilité en matière de fourniture de services. L'un des accords signés dans le cadre de ce programme consiste à « Renforcer les systèmes pour la fourniture durable de services EAH dans la région Amérique latine et Caraïbes ». C'est dans l'optique de cette collaboration que s'inscrit le travail décrit dans la présente note. L'équipe de SIWI tient à remercier Alban Nouvellon, Mónica Rubio, Gerardo Escaroz, Koenraad Vancraeynest, Diego Fernando López, David Simon, Sunny Guidotti, Viridiana Zamora Plascencia, Irma Peredo, Mariana Chavez Hernandez, Karen Panameño, Gregory Bullit et Laure Anquez pour les contributions précieuses qu'ils ont apportées à la rédaction de la présente note.

Depuis le mois de février dernier, l'urgence sanitaire liée au coronavirus (COVID-19) affecte, à différents niveaux, tous les pays de la région Amérique latine et Caraïbes (LAC). L'hygiène, à commencer par le lavage des mains avec du savon et une eau propre, s'est avérée être une des mesures les plus efficaces en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI). Dès lors, l'une des ripostes que tous les gouvernements se doivent de proposer est la garantie d'un accès continu à un volume minimum d'eau potable, à un assainissement et une hygiène (EAH) de base pour tous, en particulier pour les employés et les usagers des établissements de santé et des centres de soins nutritionnels, des écoles, des lieux publics (marchés, gares de transport, etc.) et pour les groupes⁴ qui vivent en dehors de leur foyer.

Ces dernières semaines, les différents acteurs du secteur –gouvernements et décideurs, autorités de

réglementation, fournisseurs de services, usagers, etc.– ont proposé et mené à bien différentes actions pour lutter contre la pandémie. La présente note a pour objectif de partager les expériences et les bonnes pratiques en matière de EAH. Elle propose pour cela une vision d'ensemble des initiatives mises en œuvre dans la région pour i) garantir que, pendant la période d'urgence, toutes les personnes aient accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, et ii) soutenir et renforcer le rôle des fournisseurs de services afin qu'ils puissent continuer de proposer ces services de base de façon continue et sûre. Ainsi, les mesures décrites ci-dessous sont structurées et résumées autour de deux acteurs principaux : l'utilisateur et le prestataire. Il convient de souligner qu'une grande partie de ces mesures ne peut se passer d'une volonté politique au plus haut niveau ni de la pleine participation convenue entre l'organe recteur et l'autorité de réglementation du secteur. En outre, il faut également rappeler qu'une

4 Personnes sans domicile, personnes en centres d'hébergement, en centres d'hébergement pour personnes âgées, en centres de réfugiés/rapatriés, centres de détention de jeunes et d'adultes, etc.

collaboration intersectorielle est nécessaire pour la mise en œuvre correcte d'un grand nombre de ces mesures.

Usagers : garantir l'accès continu aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène

1. Préserver la santé et le bien-être de toutes les personnes, y compris les plus vulnérables, au travers de la satisfaction de leurs besoins élémentaires liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

- Garantir à toutes les personnes l'accès à une quantité minimum d'eau potable et à un assainissement de base pour appliquer les mesures d'hygiène nécessaires à la prévention et au contrôle des infections. Pour cela, éviter de couper l'approvisionnement des usagers qui ne sont pas en mesure de payer, redonner accès de façon immédiate à tous les usagers dont l'accès a été interrompu en raison d'un défaut de paiement et adopter des mesures supplémentaires pour assurer l'hygiène, ainsi que des solutions alternatives d'approvisionnement non conventionnelles et d'urgence pour les usagers non raccordés au réseau, les groupes vulnérables et les personnes sans domicile.
- Faciliter le paiement aux ménages qui présentent certaines difficultés économiques au travers de la création et/ou de l'amélioration d'instruments financiers adaptés (par exemple, l'application de systèmes de subventions, le gel du paiement des factures, l'annulation des dettes liées aux défauts de paiement, l'exonération pour les abonnés des coûts de raccordement, etc.), ou de la création d'un niveau minimum vital de consommation pour les usagers (en tenant compte de l'augmentation de la consommation d'eau en raison des mesures d'hygiène supplémentaires et du confinement de nombreuses personnes chez elles).

- Garantir la disponibilité de produits de base pour l'hygiène (savon, produits d'hygiène menstruelle, etc.) et pour le traitement de l'eau courante (pastilles de chlore, filtres à eau, etc.), au travers de distributions directes de produits ou d'argent ou de mécanismes de contrôle du marché.

2. Intensifier les campagnes de sensibilisation pour la prévention et le contrôle des infections (PCI) et l'utilisation efficace de l'eau au sein des foyers et dans les espaces publics.

- Encourager la rénovation immédiate ou la construction de nouvelles installations de lavage des mains dans les écoles, les établissements de santé, les marchés, les centres de détention, les gares de transports, les centres de transit et d'autres lieux fréquentés par le public (en tenant compte des distances de sécurité recommandées).
- Promouvoir les mesures de PCI appropriées au sein des foyers, notamment : le lavage des mains avec de l'eau et du savon, le nettoyage et la désinfection des surfaces, l'isolement des personnes présentant des symptômes et des personnes à risque, le changement des vêtements au moment du retour au domicile, le non-partage des ustensiles d'utilisation personnelle comme les verres, les couverts, les serviettes de toilette, etc.
- Lutter contre les campagnes de désinformation et de fausses informations. Promouvoir les économies d'eau et son utilisation efficace ainsi que le traitement correct de l'eau au sein des ménages en l'absence d'accès à l'eau courante.

Prestataires de services : garantir la fourniture et le bon fonctionnement des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et veiller à la durabilité financière des prestataires

3. **Garantir la continuité et la sécurité des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement.**
 - Veiller à la qualité et à la continuité des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement dans les établissements de santé pour contribuer au nettoyage et à la désinfection des établissements destinés à la prévention et au contrôle du COVID-19. Prévoir la réouverture des établissements scolaires pour garantir que tous ont accès à ces services de base.
 - Veiller à l’approvisionnement en eau potable et au bon fonctionnement des services d’assainissement à tous les niveaux. Planifier les opérations de maintenance préventive à tous les points critiques des réseaux. Renforcer la surveillance du niveau de chlore résiduel aux points stratégiques des réseaux de distribution et notamment chez des usagers clés comme les établissements de santé, les maisons de retraite et les établissements éducatifs. Étendre les infrastructures et augmenter la couverture des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement à des zones non raccordées.
 - Garantir l’accès à l’électricité aux opérateurs pour assurer le bon fonctionnement des services. Renforcer la chaîne d’approvisionnement des produits essentiels (produits chimiques, produits désinfectants, pièces de rechange, etc.) ainsi que la bonne gestion des déchets générés (par exemple, les boues des stations d’épuration des eaux usées).
 - Garantir la sécurité de tous les opérateurs. Faciliter pour cela l’accès à des équipements de protection et promouvoir leur utilisation correcte et continue lors des opérations d’exploitation et de maintenance. Distribuer des équipements de protection aux travailleurs informels du secteur.
 4. **Fournir une assistance technique et financière aux prestataires de services.**
 - Veiller à ce que les prestataires de services (en zones urbaines et rurales) reçoivent le soutien et l’assistance technique nécessaires en matière d’administration, de planification, d’exploitation, de maintenance, etc. Activer des plateformes de coordination entre le gouvernement et les prestataires pour l’échange d’expériences, de bonnes pratiques, de méthodes d’apprentissage croisé, etc.
 - Garantir que les prestataires de services (en zones urbaines et rurales) reçoivent le soutien financier nécessaire pour assurer l’exploitation correcte des services. Il faut pour cela éviter que les défauts ou les retards de paiement des factures des usagers entraînent un problème de liquidité des opérateurs et affectent l’exploitation et les opérations de maintenance des services. Concevoir des plans de viabilité économique à moyen terme pour les opérateurs.
 - Activer des fonds spéciaux pour l’amélioration, la réhabilitation et l’extension des infrastructures d’approvisionnement en eau et assainissement qui intègrent tous les besoins liés à la pandémie.
 - Mettre en place des mécanismes de coordination d’urgence qui réunissent l’ensemble des acteurs.
- Sur la base de la structure qui vient d’être présentée, le tableau #1 tableau montre les activités stratégiques proposées, les acteurs impliqués dans leur mise en œuvre ainsi que les délais d’exécution proposés. Le Tableau #2 présente l’ensemble des activités stratégiques approuvées ou menées à bien dans chaque pays. Ils offrent ainsi une vision d’ensemble de la riposte du secteur à la COVID-19 dans la région ALC⁵.

⁵ La présente note offre une cartographie préliminaire des mesures déployées dans le secteur de l’eau, de l’assainissement et de l’hygiène par les pays de la région Amérique latine et Caraïbes en réponse aux effets du COVID-19. La note applique la méthodologie suivante : consultation en ligne des mesures prises et recommandées par les gouvernements d’Amérique latine et d’autres régions, les prestataires de services et les organismes de coopération bilatéraux ou multilatéraux au cours de la dernière semaine du mois de mars. Les principales sources d’informations utilisées sont les pages officielles des gouvernements correspondants (nationaux et/ou provinciaux pour les États fédéraux), les sites Internet des prestataires de services et de leurs associations nationales et internationales, les actualités publiées par les médias de masse, les publications sur Twitter et sur d’autres réseaux sociaux et les entretiens avec des employés de l’UNICEF, des autorités de réglementation

TABLEAU 1. Mesures stratégiques proposées pour le secteur de l'EAH face à la pandémie de COVID-19.

DOMAINE/ACTIVITÉ	ACTEURS IMPLIQUÉS	DÉLAI D'EXÉCUTION
1. Préserver la santé et le bien-être de toutes les personnes, y compris les plus vulnérables, au travers de la satisfaction de leurs besoins élémentaires liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.		
Identifier les zones d'intervention prioritaires à partir des données relatives au secteur de l'eau et de l'assainissement dans la cartographie nationale multisectorielle des zones les plus exposées à la COVID-19 (« points chauds »)⁶	Secteur de l'eau et de l'assainissement	Immédiat
Ne couper en aucun cas l'approvisionnement en eau des foyers qui ne sont pas en mesure de payer la facture pour ce service.	Opérateur	Immédiat
Raccorder de nouveau immédiatement et sans frais tous les foyers dont l'accès a été coupé en raison d'un impayé et qui, actuellement, ne disposent plus du service d'approvisionnement en eau	Opérateur	Immédiat
Garantir un volume quotidien minimum d'eau potable pour tous les foyers vulnérables et non raccordés au réseau d'approvisionnement , au travers de l'extension des infrastructures et/ou de solutions non conventionnelles (par ex., distribution d'eau à domicile ou dans des espaces communautaires spécifiques, camions-citernes, distributeurs d'eau, etc.) en veillant à maintenir l'éloignement social (points d'eau espacés d'un mètre).	Opérateur	Immédiat
Garantir la fourniture de services à tous les groupes ⁷ qui vivent en dehors de leur domicile.	Municipalité	Immédiat
Créer, entretenir et/ou étendre les instruments financiers nécessaires pour faciliter le paiement du service par les ménages qui présentent un certain type de vulnérabilité (en collaboration avec les services de protection sociale) : mise en place d'un système de subventions, gel du paiement des factures, annulation des dettes liées aux défauts de paiement, exonération pour les abonnés des coûts de raccordement, etc.	Gouvernement Opérateur	Immédiatement, moyen terme
Évaluer la possibilité de mettre en place une consommation minimum vitale gratuite pour les familles en prévoyant une augmentation de la consommation liée à un renforcement de l'hygiène et au confinement de nombreuses personnes chez elles.	Gouvernement Opérateur	Immédiatement, court terme
Fournir des solutions d'assainissement de base décentralisées à l'aide de technologies non conventionnelles (par ex., salles de bain compactes, vidange des latrines et gestion des boues fécales, etc.) à tous les ménages non raccordés au réseau d'égout , afin d'éviter que leurs membres pratiquent la défécation à l'air libre.	Municipalité/Autorité locale Opérateur	Moyen terme
Garantir l'ouverture, la disponibilité et l'accès gratuit aux toilettes/douches publiques ou communautaires aux personnes qui n'en disposent pas chez elles et/ou qui exercent des métiers essentiels à l'extérieur.	Municipalité/Autorité locale Opérateur	Immédiatement, court terme
Garantir la disponibilité de produits de base pour l'hygiène familiale (savon, solutions hydroalcooliques pour les mains, produits d'hygiène menstruelle, papier hygiénique, etc.) et pour le traitement domestique de l'eau (pastilles de chlore, filtres à eau, etc.), soit au travers de distributions directes, de transferts d'argent ou de mécanismes de contrôle du marché.	Gouvernement Secteur privé	Immédiat
Garantir aux usagers l'accès à l'énergie électrique et aux communications (afin qu'ils puissent communiquer avec les fournisseurs de services et les autorités, recevoir des informations, réaliser des paiements en ligne, etc.).	Gouvernement Secteur privé	Immédiat
Activer des canaux de communication entre fournisseurs de services et usagers .	Opérateur	Immédiat
2. Intensifier les campagnes de sensibilisation pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon et l'utilisation efficace de l'eau dans les ménages		
Encourager la rénovation immédiate ou la construction de nouvelles installations de lavage des mains dans des sites prioritaires comme les « points chauds », qui comprennent les établissements scolaires, les établissements de santé, les marchés, les prisons, les gares et d'autres espaces fréquentés par le public, en veillant à garantir l'éloignement social (robinets placés à un mètre de distance).	Gouvernement central/ Gouvernement local/Société civile/ONG/Médias/Secteur privé	Immédiatement, court et moyen terme
Mettre en avant des stratégies de promotion du lavage des mains avec de l'eau et du savon auprès de l'ensemble de la population et à destination des différentes tranches d'âge, avec un accent particulier sur les groupes les plus vulnérables, dans les différentes langues utilisées dans le pays, y compris à l'aide de techniques d'encouragement dites « nudging » pour encourager les bonnes pratiques.	Gouvernement central/ Gouvernement local/Société civile/ONG/Médias/Secteur privé	Immédiatement, court et moyen terme

et des acteurs locaux. Compte tenu de l'évolution de la situation et des changements qui surviennent dans tous les pays, il est probable que de nouvelles mesures soient adoptées chaque jour au cours des prochaines semaines.

6 Tenir compte : 1) des nombreux facteurs de risque pour le maintien de l'hygiène préventive de base et de l'éloignement social (densité de population, âge moyen de la population, pourcentage d'habitants qui vivent de l'économie informelle avec des revenus quotidiens, etc.), et 2) des nombreux facteurs de risque liés à une situation de quarantaine partielle/totale et aux flambées de COVID-19 et éventuelles d'autres maladies. La présence d'établissements de santé, de marchés, de foyers pour personnes âgées, de prisons, de centres de détention pour mineurs et de centre d'agglomération de personnes ayant des besoins particuliers en matière d'EAH doit également être prise en compte.

7 Personnes sans domicile, personnes en centres d'hébergement, en centres d'hébergement pour personnes âgées, en centres pour réfugiés/rapatriés, centres de détention de jeunes et d'adultes, etc.

Dans les zones prioritaires, identifier les responsables communautaires et les former afin qu'ils assurent la promotion du lavage des mains avec de l'eau et du savon au sein de leurs communautés respectives et participent au suivi.	Gouvernement central/ Gouvernement local/Société civile/ONG/Médias	Immédiatement, court et moyen terme
Lutter contre les campagnes de désinformation et de fausses informations liées au COVID-19 (par ex., au sujet des mécanismes de propagation du virus, des symptômes, des traitements, etc.)	Gouvernement central/ Gouvernement local/Société civile/ONG/Médias/Secteur privé	Immédiatement, court et moyen terme
Encourager le traitement de l'eau courante en l'absence d'accès à l'eau potable (par ex., faire bouillir l'eau, utiliser des pastilles de chlore, des filtres, etc.).	Gouvernement central/ Gouvernement local/Société civile/ONG/Médias/Secteur privé	Immédiatement, court et moyen terme
Activer des mesures et des campagnes d'économies d'eau et d'utilisation efficace .	Gouvernement central/ Gouvernement local/Société civile/Médias/Secteur privé/ Usagers	Immédiatement, court et moyen terme

3. Garantir la continuité et la sécurité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Identifier les zones d'intervention critiques (points chauds) de la région couverte par les services de l'opérateur pour prioriser la riposte au COVID-19 ⁸ .	Opérateur	Immédiat
Réaliser une évaluation rapide ⁹ de la situation de l'EAH dans les établissements de santé prioritaires pour COVID-19, afin de garantir la qualité et la continuité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans ces établissements de santé 24 heures sur 24, si nécessaire à l'aide de mécanismes non conventionnels et sans oublier les besoins en matière de nettoyage et de désinfection des établissements.	Opérateur	Immédiat
Garantir un fonctionnement approprié des systèmes d'approvisionnement en eau potable, à chacune de leurs étapes : captage, production, traitement et distribution au consommateur final. Planifier les opérations de maintenance préventive dans tous les points critiques du réseau (par ex., la prise d'eau, les conduites, la station de traitement et le réseau de distribution). Surveiller le niveau de chlore résiduel à des points spécifiques et stratégiques.	Opérateur	Immédiat
Veiller au fonctionnement correct du réseau d'égout et des solutions d'assainissement décentralisées , à chacune des étapes : vidange des latrines et fosses septiques, et transport, traitement et élimination des boues.	Opérateur	Immédiat
Étendre les infrastructures et augmenter la couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à des zones non raccordées.	Opérateur	Court et moyen terme
Faire le plaidoyer pour que le gouvernement garantisse aux opérateurs l'accès à l'électricité afin qu'ils puissent assurer le fonctionnement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.	Producteur d'électricité Opérateur	Immédiat
Renforcer la chaîne d'approvisionnement de tous les produits et matériels nécessaires au fonctionnement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (produits désinfectants, produits chimiques, pièces de rechange, etc.). Garantir la bonne gestion des déchets générés dans le processus de traitement de l'eau potable et d'épuration des eaux usées (par ex., les boues des stations d'épuration). Étant donné que l'accès aux produits et équipements internationaux sera difficile au cours des prochains mois, le recours à des produits nationaux devra être optimisé et prioritaire.	Secteur privé Opérateur	Immédiatement, court et moyen terme
Garantir l'existence, la qualité et la continuité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que du lavage des mains dans les établissements scolaires, grâce à des mécanismes non conventionnels si nécessaire, afin de prévoir la réouverture des écoles.	Opérateur Ministère de l'éducation	Immédiatement, court et moyen terme
Garantir l'accès à des équipements de protection pour les travailleurs des entreprises prestataires de services, qui en ont besoin dans le cadre de leurs opérations d'exploitation et de maintenance. Concevoir des procédures opérationnelles à appliquer en cas de contagion au sein du personnel d'exploitation.	Opérateur Secteur privé	Immédiat
Distribuer des équipements de protection aux travailleurs informels du secteur de l'assainissement.	Gouvernement/ Gouvernement local/ Opérateur informel	Immédiat
Mettre en marche des services de paiement en ligne s'ils n'existent pas encore.	Opérateur	Court terme

4. Fournir une assistance technique et financière aux prestataires de services

Fournir une assistance technique aux fournisseurs de services en matière d'administration, de financement, de planification, d'exploitation et de maintenance, etc. Soutenir la définition/mise à jour et l'application de plans de contingence en situation d'urgence ou de plans d'urgence.	Gouvernement Partenaires stratégiques	Immédiatement, court et moyen terme
--	--	-------------------------------------

⁸ À des fins d'identification, ces zones comprennent (entre autres) les zones de forte densité de population avec un niveau de service faible à l'échelle individuelle et communautaire (peu de toilettes/douches publics, etc.) ayant des cas de COVID-19. Il faudra tenir compte de la présence d'établissements de santé, de marchés, de foyers pour personnes du troisième âge, de prisons, de centres de détention de mineurs et d'autres centres de regroupement de personnes qui ont besoin d'avoir accès à l'eau et à l'assainissement.

⁹ Le WASH FIT est proposé en guise de méthodologie à cet effet : www.washfit.org

Mettre en marche des fonds spéciaux pour garantir le fonctionnement, améliorer, réhabiliter et étendre les infrastructures d'approvisionnement en eau et assainissement en fonction des besoins liés à la pandémie.	Gouvernement Institutions financières	Immédiatement, court et moyen terme
Veiller à ce que les prestataires de services urbains reçoivent le soutien financier et les intrants nécessaires (y compris des équipements de protection individuelle) pour garantir le bon fonctionnement des services.	Gouvernement Institutions financières	Immédiatement, court et moyen terme
Garantir que les prestataires de service ruraux et communautaires (formels comme informels) reçoivent le soutien financier et les intrants nécessaires (y compris les équipements de protection individuelle), ainsi que l'assistance technique pour garantir la continuité des services.	Gouvernement/ Gouvernement local	Immédiatement, court et moyen terme
Promouvoir une surveillance adéquate des fournisseurs de services . Concevoir un système de suivi simple pour faciliter la détection précoce de défauts dans la fourniture des services et favoriser des mesures correctives.	Gouvernement Autorités de réglementation Associations d'opérateurs	Immédiatement, court et moyen terme
Créer une plateforme de coordination entre le gouvernement et les prestataires de services ainsi que leurs associations destinées à l'échange d'expériences, de bonnes pratiques, d'apprentissage croisé, etc.	Gouvernement Prestataires	Court et moyen terme
Concevoir des plans de viabilité économique à court et moyen terme pour les opérateurs.	Gouvernement Institutions financières	Court et moyen terme
Mettre en place des mécanismes de coordination d'urgence qui réunissent l'ensemble des acteurs , y compris des organisations internationales, multilatérales et d'autres acteurs.	Gouvernement Partenaires stratégiques	Immédiatement, court et moyen terme

TABLEAU 2. Mesures prises dans les pays d'Amérique latine face à la pandémie de COVID-19 au 15 avril 2020

Domaine/Activité	PAYS D'AMÉRIQUE LATINE														
	ARG	BRA	PAN	CHI	PRY	GUA	ECU	HON	CRI	PER	COL	BOL	ELS	VEN	MEX
Légende:	x	Il existe une initiative gouvernementale au niveau national		x	Il existe une initiative gouvernementale au niveau sous national ou une initiative non gouvernementale		Pas d'information								
1. Préserver la capacité de toutes les personnes, y compris les plus vulnérables, à satisfaire leurs besoins élémentaires liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.															
Identifier les zones d'intervention prioritaires à partir des données relatives au secteur de l'eau et de l'assainissement dans la cartographie nationale multisectorielle des zones les plus exposées à la COVID-19 (« points chauds »)	x							x		x	x				x
Ne couper en aucun cas l'approvisionnement en eau des ménages qui ne sont pas en mesure de payer la facture pour ce service.	x			x			x	x	x	x	x	x	x	x	x
Raccorder de nouveau immédiatement et sans frais tous les ménages dont l'accès a été coupé en raison d'un impayé et qui, actuellement, ne disposent plus du service d'approvisionnement en eau			x					x	x	x	x				
Garantir un volume quotidien minimum d'eau potable pour tous les ménages vulnérables et non raccordés au réseau d'approvisionnement , au travers de l'extension des infrastructures et/ou de solutions non conventionnelles (par ex., distribution d'eau à domicile ou dans des espaces communautaires spécifiques, camions-citernes, distributeurs d'eau, etc.) en veillant à maintenir l'éloignement social (points d'eau espacés d'un mètre).		x	x				x	x	x	x	x			x	x
Garantir la fourniture de services à tous les groupes qui vivent en dehors de leur domicile.							x			x					x
Créer, entretenir et/ou étendre les instruments financiers nécessaires pour faciliter le paiement du service par les ménages qui présentent un certain type de vulnérabilité (en collaboration avec les services de protection sociale) : mise en place d'un système de subventions, gel du paiement des factures, annulation des dettes liées aux défauts de paiement, exonération pour les foyers des coûts de raccordement, etc.	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x		
Évaluer la possibilité de mettre en place une consommation minimum vitale gratuite pour les familles et prévoir une augmentation de la consommation liée à un renforcement de l'hygiène et au confinement de nombreuses personnes chez elles.				x	x						x	x			
Fournir des solutions d'assainissement de base décentralisées à l'aide de technologies non conventionnelles (par ex., salles de bain compactes, vidange des latrines et gestion des boues fécales, etc.) à tous les ménages non raccordés au réseau d'égout , afin d'éviter que leurs membres pratiquent la défécation à l'air libre.															
Garantir l'ouverture, la disponibilité et l'accès gratuit aux toilettes/douches publiques ou communautaires aux personnes qui n'en disposent pas chez elles et/ou qui exercent des métiers essentiels à l'extérieur.												x			

	ARG	BRA	PAN	CHI	PRY	GUA	ECU	HON	CRI	PER	COL	BOL	ELS	VEN	MEX
Garantir la disponibilité de produits de base pour l'hygiène familiale (savon, solutions hydroalcooliques pour les mains, produits d'hygiène menstruelle, papier hygiénique, etc.) et pour le traitement domestique de l'eau (pastilles de chlore, filtres à eau, etc.), soit au travers de distributions directes, de transferts d'argent ou de mécanismes de contrôle du marché.	x	x	x		x			x			x		x	x	
Garantir l'accès à l' énergie électrique et aux communications aux usagers (afin qu'ils puissent communiquer avec les fournisseurs et les autorités, recevoir des informations, réaliser des paiements en ligne, etc.).	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x		
Activer des canaux de communication entre fournisseurs de services et usagers .	x			x				x		x	x	x		x	

2. Intensifier les campagnes de sensibilisation pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon et l'utilisation efficace de l'eau dans les ménages

Encourager la rénovation immédiate ou la construction de nouvelles installations de lavage des mains dans des sites prioritaires comme les « points chauds », qui comprennent les établissements scolaires, les établissements de santé, les marchés, les prisons, les gares et d'autres espaces fréquentés par le public, en veillant à garantir l'éloignement social (robinets placés à un mètre de distance).							x	x	x		x	x		x	x
Mettre en avant des stratégies de promotion du lavage des mains avec de l'eau et du savon (ou de l'eau chlorée à 0,1 % en l'absence de savon) auprès de l'ensemble de la population et à destination des différentes tranches d'âge, avec un accent particulier sur les groupes les plus vulnérables, dans les différentes langues utilisées dans le pays, y compris à l'aide de techniques d'encouragement dites « nudging » pour encourager les bonnes pratiques.	x	x		x			x	x	x	x	x	x	x	x	x
Dans les zones rurales prioritaires, identifier les responsables communautaires et les former afin qu'ils assurent la promotion du lavage des mains avec de l'eau et du savon au sein de leurs communautés respectives et participent au suivi.		x										x		x	
Lutter contre les campagnes de désinformation et de fausses informations liées à la COVID-19 (par ex., au sujet des mécanismes de propagation, des symptômes, des traitements, etc.)	x		x			x	x		x					x	
Encourager le traitement de l'eau courante en l'absence d'accès à l'eau potable (par ex., faire bouillir l'eau, utiliser des pastilles de chlore, des filtres, etc.), et diffuser des instructions sur le mode de préparation d'une solution chlorée à partir de produits locaux ainsi que sur sa manipulation et son stockage.							x		x			x		x	
Activer des mesures et des campagnes d'économies d'eau et d'utilisation efficace .			x			x		x	x	x				x	x

3. Garantir la continuité et la sécurité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Identificar las zonas de intervención críticas ("Hot Spots") del área de servicio del operador para priorizar las intervenciones de respuesta a COVID-19.[3]	x													x	
Réaliser une évaluation rapide[4] de la situation de l'EAH dans les hôpitaux et les établissements de santé prioritaires pour la COVID-19, afin de garantir la qualité et la continuité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les hôpitaux et les établissements de santé 24 heures sur 24, à l'aide de mécanismes non conventionnels si nécessaire et sans oublier les besoins en matière de nettoyage et de désinfection des établissements.	x	x				x	x							x	x
Garantir un fonctionnement approprié des systèmes d'approvisionnement en eau potable, à chacune de leurs étapes : captation, production, traitement et distribution au consommateur final. Planifier les opérations de maintenance préventive à tous les points critiques du système (par ex., la prise d'eau, les conduites, l'usine de traitement et le réseau de distribution). Surveiller le niveau de chlore résiduel à des points spécifiques et stratégiques.		x	x	x	x	x	x	x					x		x
Veiller au fonctionnement correct du réseau d'égout et des solutions d'assainissement décentralisées , à chacune des étapes : vidange des latrines et fosses septiques, et transport, traitement et élimination des boues fécales.				x		x				x					
Étendre les infrastructures et augmenter la couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à des zones non raccordées.	x							x		x					x
Faire le plaidoyer pour que le gouvernement garantisse aux opérateurs l'accès à l'électricité afin qu'ils puissent veiller au fonctionnement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.							x								x
Renforcer la chaîne d'approvisionnement de tous les produits et matériels nécessaires au fonctionnement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (produits désinfectants, produits chimiques, pièces de rechange, etc.).		x					x		x	x	x			x	x

	ARG	BRA	PAN	CHI	PRY	GUA	ECU	HON	CRI	PER	COL	BOL	ELS	VEN	MEX
Garantir la bonne gestion des déchets générés dans le processus de traitement de l'eau potable et d'épuration des eaux usées (par ex., les boues des stations d'épuration). Étant donné que l'accès aux approvisionnements internationaux sera difficile au cours des prochains mois, le recours à des produits nationaux devra être optimisé et prioritaire.															
Garantir l'existence, la qualité et la continuité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que du lavage des mains dans les établissements scolaires , grâce à des mécanismes non conventionnels si nécessaire, afin de prévoir la réouverture des établissements scolaires.					x			x			x	x			
Garantir l'accès à des équipements de protection pour les travailleurs des entreprises prestataires, qui en ont besoin dans le cadre de leurs opérations d'exploitation et de maintenance. Concevoir des procédures opérationnelles à appliquer en cas de contagion au sein du personnel d'exploitation.				x	x		x	x	x					x	
Distribuer des équipements de protection aux travailleurs informels du secteur de l'assainissement.							x			x	x				
Mettre en marche des services de paiement en ligne s'ils n'existent pas encore.				x							x				x
4. Fournir une assistance technique et financière aux prestataires de services															
Fournir une assistance technique aux fournisseurs de services en matière d'administration, de financement, de planification, d'exploitation et de maintenance, etc. Soutenir la définition/mise à jour et l'application de plans d'intervention en situation d'urgence ou de plans d'urgence.			x	x		x			x	x	x				x
Mettre en marche des fonds spéciaux pour garantir le fonctionnement, améliorer, réhabiliter et étendre les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement en fonction des besoins liés à la pandémie.			x	x						x					
Veiller à ce que les prestataires de services urbains reçoivent le soutien financier et les intrants nécessaires (y compris des équipements de protection individuelle) pour garantir le bon fonctionnement des services.	x		x	x											
Garantir que les prestataires de service ruraux et communautaires (formels comme informels) reçoivent le soutien financier et les intrants nécessaires (y compris les équipements de protection individuelle), ainsi que l'assistance technique pour garantir la continuité des services.				x										x	
Promouvoir une surveillance adéquate des fournisseurs de services . Concevoir un système de suivi simple pour faciliter la détection précoce de défauts dans la fourniture des services et favoriser des mesures correctives.				x											
Créer une plateforme de coordination entre le gouvernement et les prestataires de services ainsi que leurs associations destinée à l'échange d'expériences, de bonnes pratiques, de méthodes d'apprentissage croisé, etc.			x			x									
Concevoir des plans de viabilité économique à court et moyen terme pour les opérateurs.												x			
Mettre en place des mécanismes de coordination d'urgence qui réunissent l'ensemble des acteurs , y compris des organisations internationales, multilatérales et d'autres acteurs.	x	x		x	x		x	x	x		x	x		x	x



© UNICEF/UN/308562/Urdaneta

CONCLUSIONS

Ces dernières semaines, la majorité des pays de la région LAC ont vu comment différentes mesures ont été mises en œuvre, à différents niveaux d'intensité, pour limiter la mobilité et confiner les personnes chez elles. Parallèlement, les gouvernements et les opérateurs ont lancé une série de mesures destinées à atténuer les effets de la crise COVID-19 sur le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. La présente analyse montre que :

- Des mesures de transferts d'argent directs à destination des foyers ont été mises en place pour maintenir leur niveau de consommation et pour contribuer à leur sécurité alimentaire mais, en général, l'eau n'est pas spécifiquement mentionnée. Par ailleurs, de nombreux pays ont lancé des mesures qui interdisent de couper l'approvisionnement en eau des usagers et imposent le raccordement des usagers dont l'accès aux services a été antérieurement coupé ainsi que la distribution d'eau aux ménages non raccordés et aux groupes vulnérables. Il est toutefois probable que ces mécanismes ne soient pas suffisants pour couvrir toute la population ;
- Ces mesures peuvent entraîner une augmentation de la consommation d'eau des usagers, qui risque d'affecter la capacité des réseaux. Plusieurs pays ont lancé des campagnes pour une utilisation rationnelle de l'eau et des services d'assainissement ; d'autres ont pris l'initiative de rationner l'eau selon les heures ;
- Peu de mesures concrètes ont été déployées à date en matière d'accès et de gestion de l'assainissement. Elles peuvent être particulièrement importantes pour les personnes confinées qui n'ont pas accès à l'assainissement à leur domicile et doivent utiliser des toilettes/douches partagées ou publiques ou pour les travailleurs essentiels en l'absence

d'infrastructures publiques disponibles ;

- Les campagnes de promotion de l'hygiène et de distribution de produits essentiels (par ex., de savon) se sont intensifiées, mais d'autres mesures comme la construction de stations de lavage des mains dans des lieux comme les établissements scolaires, les marchés ou les prisons restent encore très limitées ;
- Certains pays mettent en marche des mesures de soutien technique et financier aux prestataires de services. Ces soutiens devront peut-être être étendus si la période de confinement se prolonge. Certains prestataires mettent en place des mesures internes de protection de leurs employés et de garantie de service ;
- La directive qui instaure la suspension du paiement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, généralement prise au niveau des gouvernements nationaux, devrait, selon toute attente, avoir des répercussions importantes sur les systèmes ruraux, qui n'affichent pas les niveaux de liquidité et de solvabilité des grands opérateurs urbains. Aucune mesure de soutien à ces systèmes ruraux n'a été observée. Ils pourraient donc pâtir, à court terme d'un manque de liquidité et d'intrants ;
- Certains pays subissent des effets additionnels qui risquent d'aggraver la situation des populations vulnérables : c'est le cas de la sécheresse et de l'épidémie de dengue, qui, selon l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS) a touché en 2019 plus de 3 millions de personnes en Amérique latine, six fois plus que le nombre de cas en 2018¹⁰, et dont la propagation est étroitement liée au stockage inadapté de l'eau dans les maisons ;
- L'identification de sources de financement pour la mise en œuvre des mesures actuelles n'a été possible que dans très peu de cas.

¹⁰ Organisation Panaméricaine de la Santé (2020). Mise à jour épidémiologique : dengue. 7 février 2020. Disponible (en espagnol) à l'adresse : https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&view=download&category_slug=dengue-2158&alias=51692-7-de-febrero-de-2020-dengue-actualizacion-epidemiologica-1&Itemid=270&lang=es